

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 16121:2013+A1:2017

### **Meubles de rangement à usage collectif - Exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité**

Non-domestic storage furniture -  
Requirements for safety, strength,  
durability and stability

Behältnismöbel für den Nicht-  
Wohnbereich - Anforderungen an die  
Sicherheit, Festigkeit, Dauerhaltbarkeit  
und Standsicherheit

09/2017

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16121:2013+A1:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16121:2013+A1:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 16121:2013+A1:2017  
NORME EUROPÉENNE **EN 16121:2013+A1**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD  
Septembre 2017

ICS 97.140

Remplace EN 16121:2013

Version Française

## Meubles de rangement à usage collectif - Exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité

Behältnismöbel für den Nicht-Wohnbereich -  
Anforderungen an die Sicherheit, Festigkeit,  
Dauerhaltbarkeit und Standsicherheit

Non-domestic storage furniture - Requirements for  
safety, strength, durability and stability

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 29 Juin 2013 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 27 Juin 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

	Page
Avant-propos européen .....	4
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>5</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b> <b>Séquence d'essais et tolérances</b> .....	<b>7</b>
<b>4.1</b> <b>Meubles individuels</b> .....	<b>7</b>
<b>4.2</b> <b>Gamme de meubles</b> .....	<b>7</b>
<b>4.3</b> <b>Tolérances</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b> <b>Exigences de sécurité</b> .....	<b>8</b>
<b>5.1</b> <b>Principes relatifs aux exigences de sécurité</b> .....	<b>8</b>
<b>5.1.1</b> <b>Généralité</b> .....	<b>8</b>
<b>5.1.2</b> <b>Détermination du centre de gravité</b> .....	<b>8</b>
<b>5.1.3</b> <b>Détermination de la masse totale</b> .....	<b>8</b>
<b>5.2</b> <b>Exigences de sécurité générales</b> .....	<b>9</b>
<b>5.3</b> <b>Points de cisaillement et de pincement</b> .....	<b>10</b>
<b>5.3.1</b> <b>Points de cisaillement et de coincement lors de l'installation et du pliage</b> .....	<b>10</b>
<b>5.3.2</b> <b>Points de cisaillement et de pincement sous l'influence d'un dispositif entraîné</b> .....	<b>10</b>
<b>5.3.3</b> <b>Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation</b> .....	<b>10</b>
<b>5.4</b> <b>Couvercles à charnière horizontaux</b> .....	<b>10</b>
<b>5.5</b> <b>Composants verticaux en verre</b> .....	<b>10</b>
<b>5.6</b> <b>Stabilité</b> .....	<b>11</b>
<b>5.7</b> <b>Sécurité de la structure</b> .....	<b>12</b>
<b>5.7.1</b> <b>Essais de sécurité de la structure</b> .....	<b>12</b>
<b>5.7.2</b> <b>Exigences de sécurité des structures</b> .....	<b>14</b>
<b>6</b> <b>Solidité et durabilité</b> .....	<b>14</b>
<b>6.1</b> <b>Généralités</b> .....	<b>14</b>
<b>6.2</b> <b>Exigences en matière de solidité et durabilité</b> .....	<b>16</b>
<b>7</b> <b>Notice d'utilisation</b> .....	<b>16</b>
<b>8</b> <b>Rapport d'essai</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe A (normative) Exigences supplémentaires pour les établissements scolaires, les écoles maternelles et applications similaires</b> .....	<b>18</b>
<b>A.1</b> <b>Généralités</b> .....	<b>18</b>
<b>A.2</b> <b>Exigences</b> .....	<b>18</b>
<b>A.3</b> <b>Exigences additionnelles pour les meubles pour les écoles maternelles –trous, intervalles et ouvertures</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe B (normative) Sélection de produits dans une gamme de meubles</b> .....	<b>20</b>
<b>B.1</b> <b>Meubles par éléments</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe C (normative) Conseils d'essais de rigueur en fonction de l'application</b> .....	<b>21</b>

<b>Annexe D (informative) Charges suggérées pour les essais non couverts par cette norme.....</b>	<b>22</b>
<b>D.1 Charges suggérées pour les essais non couverts par cette norme.....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.1 Généralités .....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.2 Stabilité .....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.2.1 Généralités .....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.2.2 Exigences suggérées en matière de stabilité .....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.3 Solidité et durabilité.....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.3.1 Généralités .....</b>	<b>22</b>
<b>D.1.3.2 Exigences en matière de solidité et durabilité.....</b>	<b>23</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>24</b>

## Avant-propos européen

Le présent document (EN 16121:2013+A1:2017) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 « Ameublement », dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document comprend l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 27 juin 2017.

Le présent document remplace l'EN 16121:2013.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par les repères  .

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## 1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité de tous les types de meubles de rangement à usage collectif.

Elle ne s'applique pas aux meubles de rangement à usage domestique, aux meubles de bureau, aux meubles à usage industriel, aux éléments de cuisine, aux équipements de restauration, ni aux meubles de rangement à usage A1 Texte supprimé A1 industriel, ni aux meubles vestiaires.

Les exigences relatives aux essais de solidité et de durabilité n'évaluent pas la structure du bâtiment ; par exemple, la solidité des armoires à accrochage mural est appréciée uniquement sur l'armoire elle-même et ses dispositifs d'accrochage ; le mur et les dispositifs de fixation au mur ne sont pas pris en compte.

Elle ne stipule pas d'exigences pour la résistance au vieillissement, à la dégradation et à l'inflammabilité.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants, qu'ils soient cités intégralement ou partiellement, sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 71-1:2011, *Sécurité des jouets — Partie 1 : Propriétés mécaniques et physiques*

EN 716-2:2008+A1:2013, *Meubles — Lits à nacelle fixes et pliants à usage domestique pour enfants — Partie 2 : Méthodes d'essai*

EN 12150-1:2000, *Verre dans la construction — Verre de silicate sodo-calcique de sécurité trempé thermiquement — Partie 1 : Définition et description*

EN 12600:2002, *Verre dans la construction — Essai au pendule — Méthode d'essai d'impact et classification du verre plat*

EN 14072:2003, *Verre en ameublement — Méthodes d'essai*

EN 16122:2012, *Meubles de rangement à usage domestique et collectif — Méthodes d'essai pour la détermination de la A1 résistance A1, la durabilité et la stabilité*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1

#### éléments accessibles

éléments auxquels l'utilisateur peut facilement accéder dans la configuration d'utilisation prévue et pour lesquels les risques de contact accidentel sont élevés

A1 Note 1 à l'article : A1 Cela couvre notamment :

- les bords et les angles exposés des meubles de rangement auxquels l'utilisateur a accès lorsque les portes, les tiroirs et les éléments extractibles sont fermés ;
- les angles et les arêtes des poignées.

**3.2****éléments accessibles lors de l'installation et du pliage**

éléments auxquels l'utilisateur peut accéder uniquement lors de l'installation et du pliage

**3.3****points de cisaillement et de pincement**

de tels points existent lorsque la distance entre deux éléments accessibles en mouvement l'un par rapport à l'autre est comprise entre 8 mm et 25 mm sur un point quelconque lors du déplacement

**A1** Note 1 à l'article : **A1** Pour la définition des points de cisaillement et de pincement concernant des meubles à usage scolaire et en maternelle voir A.2.2.

**3.4****meuble**

article d'ameublement complet comprenant la structure et tous les composants tels que les tiroirs, les portes et les autres éléments de rangement

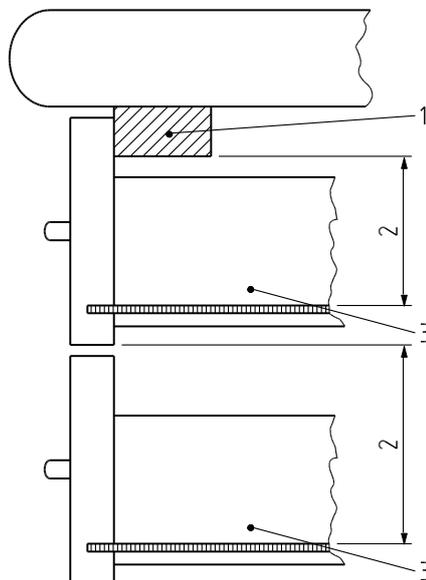
**3.5****masse totale**

masse **A1** (kg) **A1** du meuble ou du composant, plus la charge définie **A1** dans le **A1** Tableau 2

**3.6****hauteur libre**

distance sans obstacle au-dessus de la face supérieure d'un fond

**A1** Note 1 à l'article : **A1** Entre la face supérieure du fond d'un élément extractible et le chant inférieur de l'élément extractible situé au-dessus ou un élément de la structure du meuble (voir Figure 1).

**Légende**

- 1 structure du meuble
- 2 hauteur libre  $H$
- 3 élément extractible

**Figure 1 — Hauteur libre**